## ATTESTATION – BULLETIN D'INSCRIPTION FOIRE A TOUT

# DIMANCHE 30 novembre 2025 SAINT ERNEL (face à la piscine Aqualorn)

Je soussigné(e),			
Né(e) le :	à (Ville) :		Département :
CP :	Ville :		
Titulaire de la pièce	d'identité (1) N °		
☐ Carte d'identité correspondante	☐ Permis de conduire	☐ Passeport	(1) cochez la case
	rure au cours de l'année ci anaissance du règlement e		9 du Coae penai)
·	e table(s) portant(	(s) <mark>(non fourni par</mark>	•
une formule sandw soit,	ich (1 sandwich au jamt	oon-beurre, 1 bois	sson, 1 part de gâteau) 🗖
	10 € XP		
Nombre de pers	<b>5 € la formule sandv</b> onnes présentes :		€ t unique accompagnant accepté)

Bulletin d'inscription à retourner avec le <u>chèque de réservation</u> à l'ordre de « APEL Ecole Notre Dame du Tromeur » à l'adresse suivante :

**APEL ND Tromeur** 

Chez Mme LAOT Sandrine, 17 rue Roger Salengro, 29800 Landerneau

@:apel.ndtromeur@gmail.com

#### Un mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé dès réception de ces derniers.



## Dimanche 30 novembre 2025 de 9hoo à 17hoo

Entrée : 1,50 € (gratuit pour les – 12ans) Restauration rapide sur place

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1: Cette manifestation est organisée par l'APEL de l'école Notre Dame du Tromeur et se déroulera à la salle Saint Ernel à Landerneau, le dimanche 30 novembre 2025. L'accueil des exposants aura lieu de 7h15 à 8h45, aucun exposant ne pourra s'installer avant d'avoir vu un responsable de l'association. L'ouverture au public est prévue de 9h à 17h00. Les exposants ne pourront pas quitter la salle avant 16h30, heure de fermeture de la caisse.

**Article 2**: La vente est organisée conformément à l'article R<sub>3</sub>21-7 du Code Pénal, c'est pourquoi les particuliers attestent sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature dans l'année.

Article 3: La réservation d'un emplacement ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription complet (mention du N° de la carte d'identité comprise) accompagné du règlement. Les informations indiquées sur le formulaire seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation et conservées par les organisateurs. Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront pas être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

Article 4 : En cas de désistement intervenant 5 jours avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : Un seul et unique accompagnateur sera accepté par exposant. Son identité devra nous être signalée dès l'ouverture à 07h15. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter du droit d'entrée.

**Article 6**: En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de reporter ou annuler la manifestation prévue avec **un préavis maximal de 2 semaines,** dans ce cas, il procédera au remboursement des sommes déjà versées.

**Article 7 :** Les places non occupées après 9h00 ne seront plus réservées, l'association se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun dédommagement.

**Article 8 :** Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vols ou autres préjudices. Les tables sont louées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages sont payables immédiatement.

**Article 9:** La restauration et la vente de boisson sur le site de la manifestation se feront exclusivement par l'association : APEL Notre Dame du Tromeur de Landerneau.

**Article 10**: L'inscription à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra se voir priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Organisateur: APEL Ecole Notre Dame du Tromeur